

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

RAPPEL

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
LOT 3 106 941 DU CADASTRE DU QUÉBEC (3569, RUE LAVAL)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal désire vous rappeler qu'à sa séance ordinaire du mardi 15 novembre 2022, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 22-09, et ce, tel que stipulé dans l'avis public publié dans l'édition du 29 octobre courant de La Tribune.

Nature et effets :

La Société québécoise des infrastructures, représentante du CIUSSSE-CHUS-Centre hospitalier du CSSS du Granit, demande une dérogation mineure afin de construire un bâtiment de 2 260 mètres carrés sur 7 étages (26 mètres) sur le lot 3 106 941 du cadastre du Québec.

Raisons :

La grille des spécifications de la zone P-310 édictée en vertu de l'article 3.3 du Règlement de zonage n° 1324 prescrit une hauteur maximale de 15 mètres.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 3 106 941 du cadastre du Québec (CIUSSSE-CHUS-Centre hospitalier du CSSS du Granit – 3569, rue Laval).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 2^e jour du mois de novembre 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière